

En vertu du paragraphe 23(1) de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, le greffier municipal préparera la liste électorale. Les candidats certifiés doivent accepter les restrictions énumérées ci-dessous.

Ils ont droit à une copie électronique des documents suivants :

- la liste électorale préliminaire;
- la liste provisoire des modifications (applicable uniquement lors d'une élection ordinaire);
- la liste des personnes ayant voté par anticipation;
- la liste des personnes ayant voté par correspondance.

Le présent formulaire dûment rempli doit être transmis à Élections Toronto avant la remise de la liste électorale.

Candidat(e)	
Prénom	Nom de famille
Cochez cette case si le prénom et le nom ne s'appliquent pas à vous, car vous possédez un certificat de naissance ou un certificat de changement de nom portant un nom unique.	
Nom unique (applicable uniquement si vous satisfaites aux critères ci-dessus)	
Bureau	Quartier

Déclaration

Je déclare que, conformément aux paragraphes 23(7) et (8) de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* :

- j'utiliserai la liste électorale uniquement à des fins électorales et non à des fins commerciales;
- je ne divulguerai le contenu de la liste électorale à d'autres personnes qu'après avoir obtenu de leur part une déclaration écrite confirmant qu'elles respecteront les restrictions prévues par la *Loi de 1996 sur les élections municipales*;
- je comprends que, si je fournis le contenu de la liste électorale à une autre personne :
 - cette personne ne fournira pas la liste électorale à quiconque et n'en fera aucune autre copie, que ce soit sous forme électronique ou sous forme imprimée;
 - si elle reçoit une copie imprimée, elle me la retournera au plus tard le jour où ma campagne prendra fin;
 - si elle reçoit une copie électronique, elle la détruira et me fournira une confirmation écrite de la destruction de la liste électorale au plus tard le jour où ma campagne prendra fin;
- si je fournis la liste électorale à une autre personne, je conserverai toutes les confirmations écrites fournies par chaque personne pendant la durée du mandat du conseil.

Au plus tard à la fin de la période de campagne, je m'engage à :

- détruire la copie de la liste électorale qui m'a été fournie;
- détruire toute copie imprimée et obtenir de toute personne ayant reçu une copie électronique de la liste électorale une confirmation écrite attestant qu'elle a détruit sa copie. Toute attestation écrite de destruction doit être conservée pendant la durée du mandat du conseil.

Je reconnais que les paragraphes 23(7) et (8) et l'article 94.1 de la [Loi de 1996 sur les élections municipales](#) contiennent des restrictions et des informations supplémentaires sur les sanctions que j'ai lues et comprises.

Je soussigné(e), (prénom nom) _____ reconnais avoir lu et compris les restrictions relatives à la liste électorale et j'accepte de me conformer aux paragraphes 23(7) et (8) de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*.

Signature	Date
-----------	------

Déclaration de collecte - Élections Toronto

En vertu des articles 12 et 23 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, le greffier municipal recueille les renseignements personnels figurant sur ce formulaire. Ces renseignements serviront à traiter votre demande de liste électorale. Conformément au paragraphe 88(5) de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, vos renseignements seront déposés auprès du greffier municipal et serviront de document public. Ils pourront être consultés par toute personne au bureau du greffier municipal durant les heures d'ouverture. Pour toute question concernant cette collecte, veuillez communiquer avec le gestionnaire de projet, Élections Toronto, 100, rue Queen Ouest, rez-de-chaussée, Toronto (Ontario) M5H 2N2 ou par téléphone au 416 338-1111.